

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2025
de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire, dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 43

procurations : 5

votants : 48

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, D. CHAPPOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, A. DUPRAZ, F. DUVAL, E. ESTALINAO, Y. FOL, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, C. GONTHIER-GEORGES, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, S. MICHALOT, L. MIVELLE, J-L. PECORINI, B. PERREARD, C. PICCOT-CREZOLLET, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, D. ZAMOFING

REPRESENTES : P. CHASSOT par N. CORVAÏA, L. FOTI par M. BISLIMI, M. MERMIN par F. BENOIT, G. NICOUD par C. BONNAMOUR, C. VINCENT par A. SORRENTI

SUPPLEE : O. CARRILLAT par C. GONTHIER-GEORGES

EXCUSE : N. DUPERRET

ABSENT : H. SERVANT

Secrétaire de séance : Monsieur David ZAMOFING

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur Mivelle, 2e Vice-Président,

Conformément aux dispositions de l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2025 doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport, ainsi que l'avis du Conseil communautaire, sont mis à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation, et sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes membres pour être présenté à leur Conseil municipal et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les Communes en disposant, dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

La présente délibération a donc pour objet de le RPQS 2025 de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article D2224-1 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière de déchets ménagers ;

Vu l'avis de la Commission Déchets, réunie le 08 juin 2026 ;

Vu le RPQS 2025 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : approuve le RPQS 2025 de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois, annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle qu'un exemplaire du rapport sera transmis aux Communes membres.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 48

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
David ZAMOFING



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 01/07/2026
- Publiée le 01/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du *service public d'élimination des déchets*



ANNEE 2025

Sommaire

1 Table des matières

2	Le territoire desservi	3
2.1	Le périmètre.....	3
2.2	Présentation générale.....	3
2.3	Répartition de la population	3
2.4	Organigramme.....	5
2.5	Caractéristiques des déchets ménagers	5
2.6	Caractéristiques des opérations de collecte ordures ménagères	6
2.7	Caractéristiques des collectes des autre flux	7
3	Répartition des tonnages collectés en 2025	8
4	Collecte.....	9
4.1	Ordures ménagères résiduelles	9
4.2	Contenu de nos ordures ménagères résiduelles - Caractérisations	10
4.3	Les emballages et papiers, le verre et le carton brun.....	11
4.4	Les textiles.....	12
5	Les déchetteries	13
5.1	Généralités.....	13
5.2	Les tonnages de déchetteries	14
5.3	Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques « DEEE ».....	15
5.4	Les déchets verts	15
6	Le compostage	16
6.1	Compostage individuel	16
6.2	Compostage collectif	17
7	Coûts du service public d'élimination des déchets.....	18
7.1	Recettes	18
7.2	Dépenses	19
7.3	Coûts du service	20

2 Le territoire desservi

2.1 Le périmètre



2.2 Présentation générale

La Communauté de Communes du Genevois est une collectivité située dans le département de la Haute-Savoie. Elle regroupe 17 communes rurales et semi-urbaines. Créée fin 1995, la Communauté de Communes du Genevois s'est vue déléguer la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle adhère au syndicat de traitement du SIVALOR, pour le traitement de ses déchets d'ordures ménagères, des déchets verts, des déchets encombrants des ménages « DEM » et des petits incinérables de déchetterie « PID ».

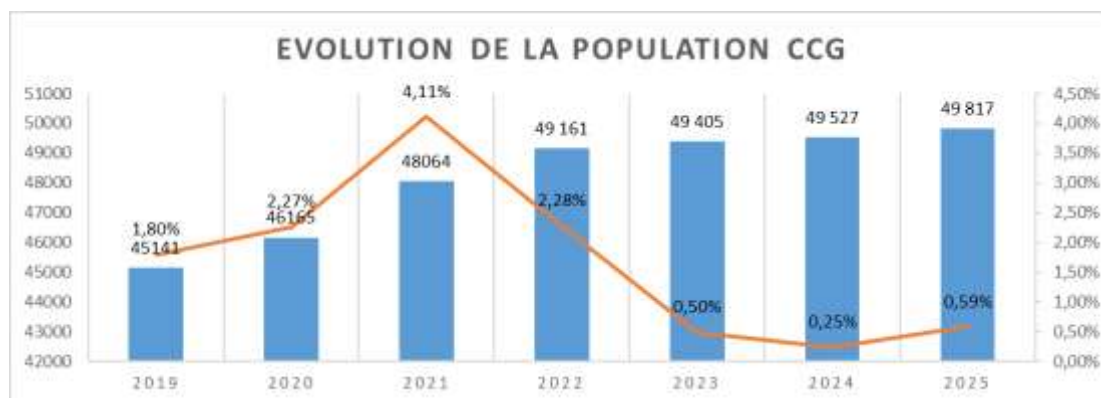
2.3 Répartition de la population

Le tableau ci-dessous regroupe la population des communes de la CCG de 2021 à 2025.

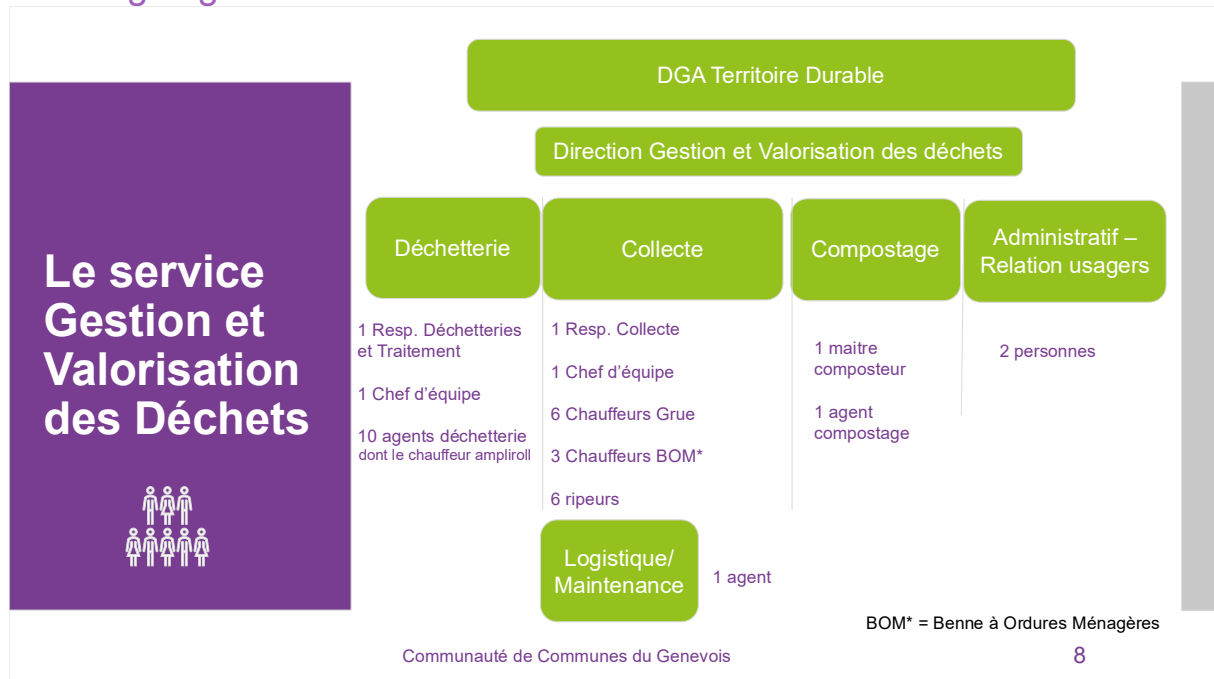
38 rue Georges de Mestral, Archamps Technopole - bât. Athéna 2 - 74166 Saint-Julien-en-Genevois cedex - tél. : +33 (0)4 50 95 92 60 | email : info@cc-genevois.fr

Communes	2021 (vs 2020)	2022 (vs 2021)	2023 (vs 2022)	2024 (vs 2023)	2025 (vs 2024)
Archamps	2622	2 644	2 657	2 583	2 498
Beaumont	2905	3 094	3 102	3 118	3 139
Bossey	1043	1 054	1 020	988	956
Chênex	827	824	821	813	804
Chevrier	606	633	645	686	725
Collonges	4069	4 065	4 089	4 038	3 992
Dingy	718	726	755	774	801
Feigères	1713	1 789	1 833	1 859	1 886
Jonzier	839	847	853	855	906
Neydens	2054	2 175	2 295	2 274	2 250
Présilly	1068	1 071	1 070	1 081	1 097
St-Julien	15758	16 125	15 968	16 051	16 119
Savigny	956	1 001	1 006	1 042	1 051
Valleiry	4925	4 995	4 968	4 978	5 154
Vers	911	936	950	965	980
Viry	5379	5 497	5 674	5 718	5 706
Vulbens	1671	1 685	1 699	1 704	1 753
TOTAL	48064	49 161	49 405	49 527	49 817
Evolution de la population	4,11%	2,28%	0,50%	0,25%	0,59%

L'évolution de la population globale de la CCG est en légère croissance et s'accélère par rapport à 2024.



2.4 Organigramme



2.5 Caractéristiques des déchets ménagers

- Les Biodéchets = reste alimentaires

Les déchets ménagers sont divisés en plusieurs flux :

- ➡ • Multimatériaux = emballages et papiers
- ➡ • Verre
- ➡ • Cartons bruns
- ➡ • Ordures ménagères résiduelles



2.6 Caractéristiques des opérations de collecte ordures ménagères

La Communauté de Communes a développé deux modes de collecte pour les ordures ménagères :

La collecte en Point Apport Volontaire (PAV) est faite à l'aide d'un camion grue par un chauffeur.

Cinq camions multifonctions avec un chauffeur procèdent à la collecte de 60 conteneurs par jour en moyenne du lundi au vendredi.

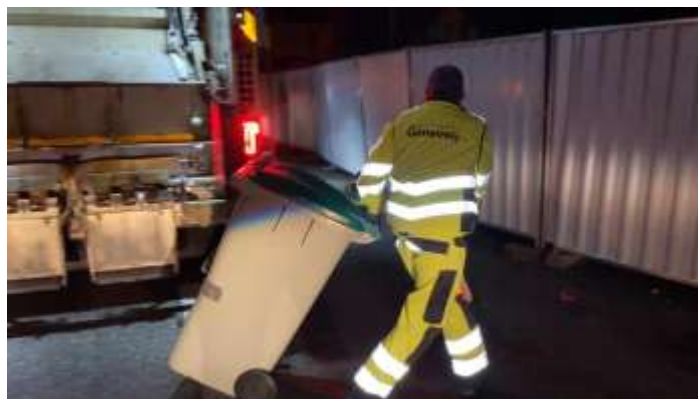
Les flux Multimatériaux, verre et cartons bruns sont collectés uniquement en PAV dans les conteneurs enterrés, semi-enterrés ou aériens.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en majorité en PAV.



La collecte de proximité points de regroupement et en porte-à-porte est faite à l'aide d'un camion benne à ordures ménagères par un chauffeur et avec le travail de deux ripeurs.

Il y a 3 tournées de collecte en camion BOM par jour de 4h15 à 11h15 du lundi au vendredi.



2.7 Caractéristiques des collectes des autre flux

La collecte se fait pour les flux autres que les ordures ménagères par le biais de 2 déchetteries ouvertes 6 jours sur 7.

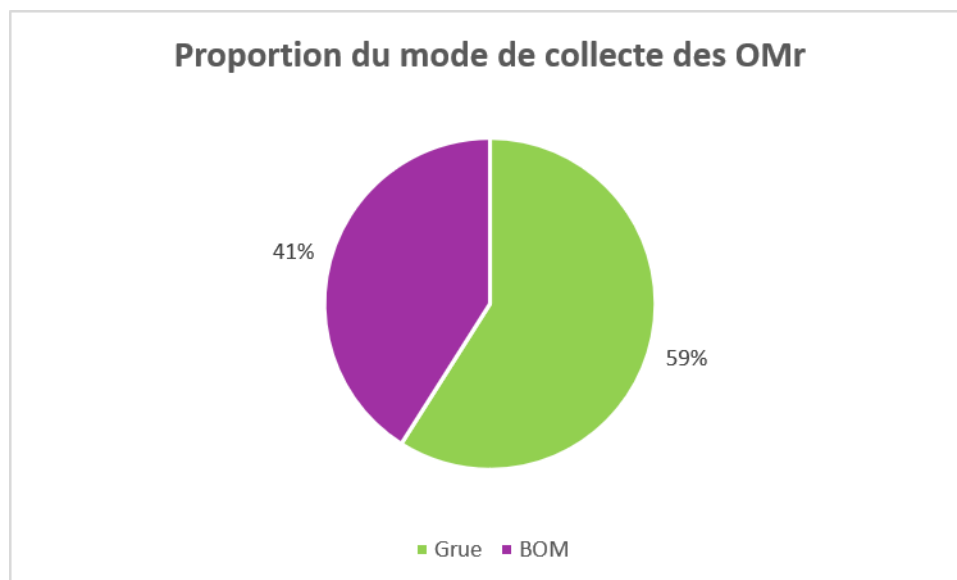
L'une est à Neydens, Chemins des Fillings et l'autre à Vulbens, chemin des grands Chavannoux.



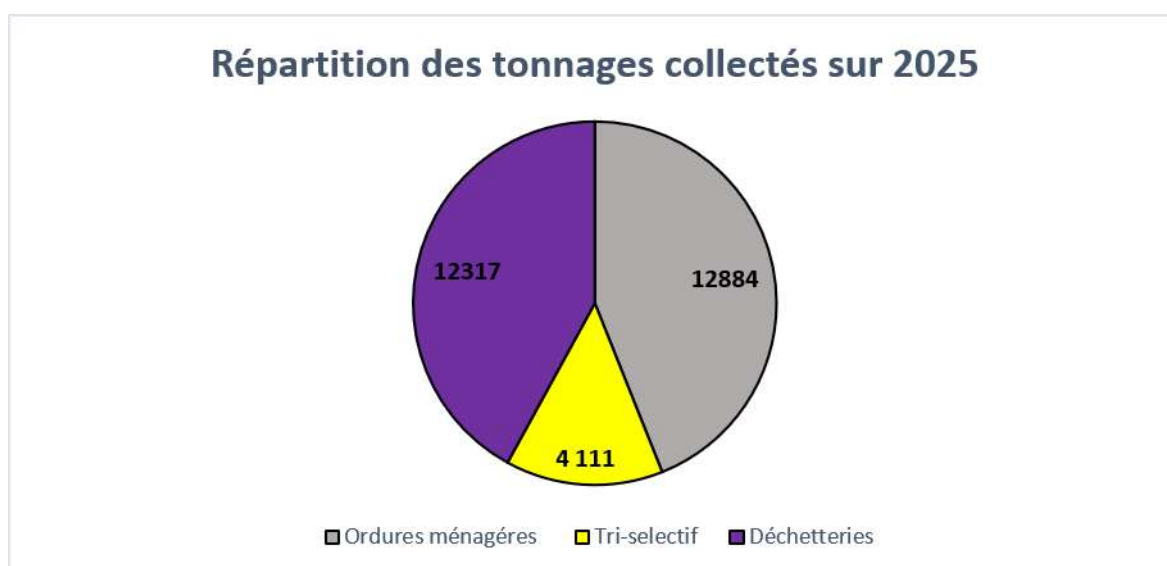
© BNB

3 Répartition des tonnages collectés en 2025

Voici la répartition en tonnage des deux modes de collecte des ordures ménagères résiduelles.



Voici la répartition en tonnage de l'ensemble des modes de collecte en 2025.



4 Collecte

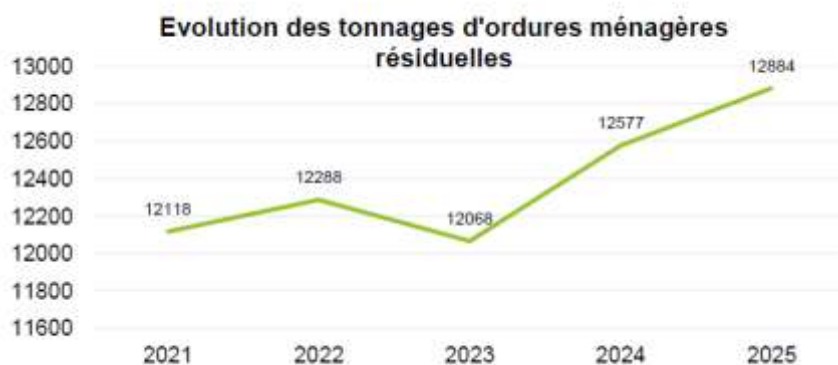
4.1 Ordures ménagères résiduelles

En 2025, les agents du service déchets ont collecté **12 884 Tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMr), soit 2,4 % de plus qu'en 2024. Cette hausse est comparable à celle entre 2023 et 2024.

Entre 2024 et 2025 la population du territoire a augmenté de 0,59% (contre 0,25% l'année précédente)

Cette évolution des tonnages reste à contre-courant des objectifs de réduction à la source. L'augmentation des déchets non recyclables reste potentiellement liée aux évolutions démographiques et comportementales

Évolution des tonnages depuis 2021



Saisonnalité des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles depuis 2021

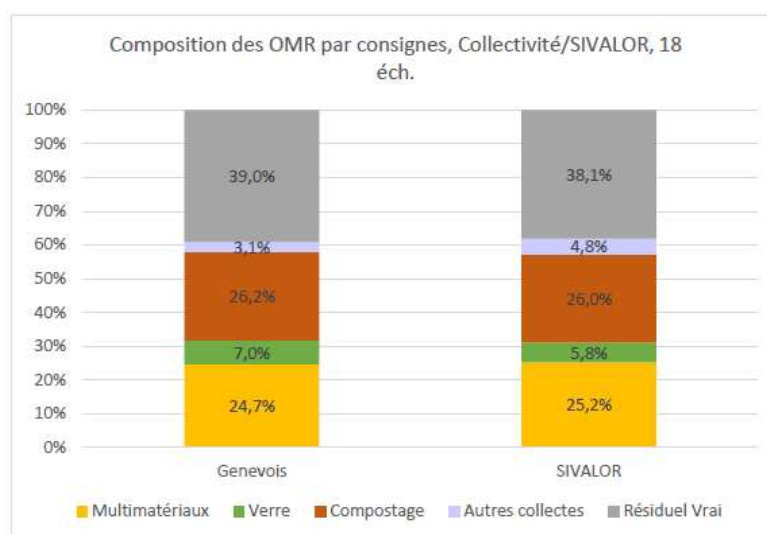
	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	935,56	1041,04	1042,5	1072,88	1077,3
Février	912,78	931,32	873,18	986,7	992,5
Mars	1084,62	1089,32	1053,58	989,98	1024,78
Avril	1013,14	1016,68	928,8	1057,72	1132,02
Mai	1024,86	1102,44	1102,44	1121	1054,24
Juin	1104,24	1069,06	1041,48	1025,78	1085,54
Juillet	1068,12	987,86	973,7	1122,22	1143,6
Août	971,6	991,08	972,42	967,06	911,454
Septembre	1010,68	1031,5	978,44	1015,12	1173,77
Octobre	989,52	1016,16	1061,7	1152,1	1138,24
Novembre	1017,42	977,24	1019	970,54	998,52
Décembre	985,32	1034,52	1020,46	1096	1152,44
TOTAL	12118	12288	12068	12577	12884
%	-1,87%	1,41%	-1,79%	4,22%	2.5%

4.2 Contenu de nos ordures ménagères résiduelles - Caractérisations

Depuis 2011, le SIVALOR, réalise par le biais du bureau d'études « Verdicté » des caractérisations sur notre territoire. Ces caractérisations nous permettent d'avoir une vision sur la composition de ordures ménagères.

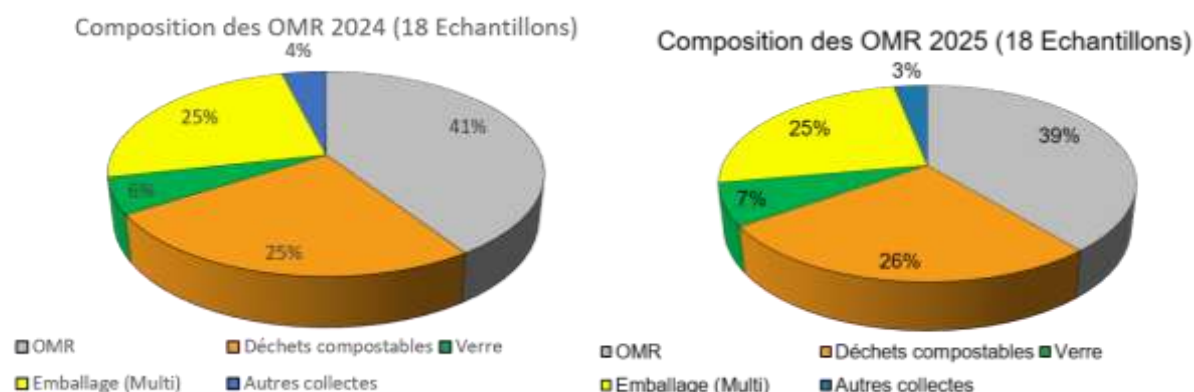
L'analyse des caractérisations permet de connaître les flux de déchets qui pourraient être détournée des OMR, car pourrait être dans une filière de spécifique.

Répartition des déchets à la suite de la campagne de caractérisation du SIVALOR



Graphique 27 : Comparaison de la composition des OMR de la CC Genevois avec les 18 derniers échantillons du SIVALOR

La comparaison avec la moyenne des autres collectivités adhérentes au SIVALOR montre de légers écarts. En particulier la présence de **verre** dans les OMR est plus marquée au sein de la CCG que dans les autres collectivités du SIVALOR

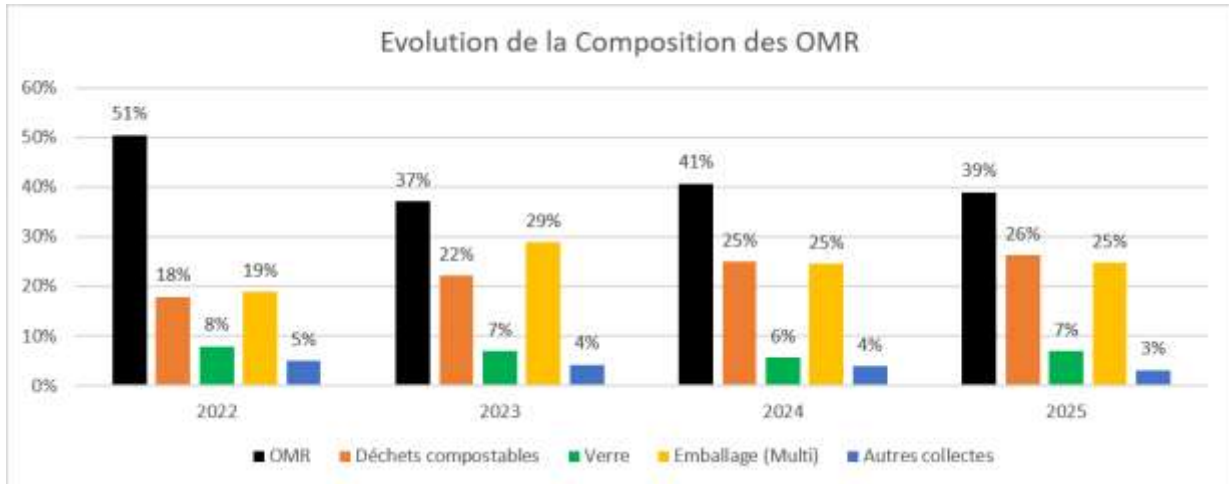


L'analyse de la caractérisation des OMR confirme la persistance de gisements valorisables dans les bacs à ordures, notamment les emballages, les déchets compostables et le verre, qui continuent d'y être jetés en quantités significatives. En 2025, en moyenne 26% du contenu des OMR pourrait être composté et 32 % trié.

L'évolution de la caractérisation des Omr entre 2024 et 2025 est à contre courant des objectifs de la CCG. En effet on y retrouve davantage de déchets compostables(+1%) et de Verre (+ 1%).

Il y a donc un enjeu crucial à généraliser le tri à la source de ces déchets.

Évolution de la composition des OMR depuis 2022

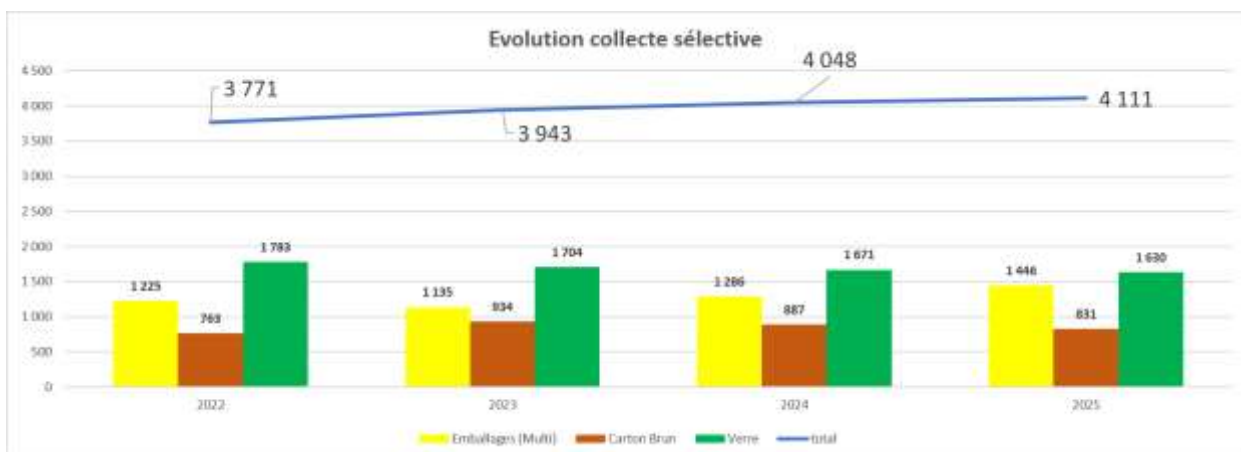


4.3 Les emballages et papiers, le verre et le carton brun

Sur notre territoire, la collecte des emballages et papiers, du verre et des cartons bruns est réalisée dans les points d'apport volontaire « aériens, semi-enterrés ou enterrés » ainsi qu'en déchetterie.

Une benne spécifiquement dédiée aux gros cartons est aussi présente en déchetterie.

Tonnage annuel réparti par flux



On observe une légère augmentation des tonnages de collecte sélective, cette augmentation est en lien avec le déploiement des conteneurs sur les flux mutimatériaux et carton.

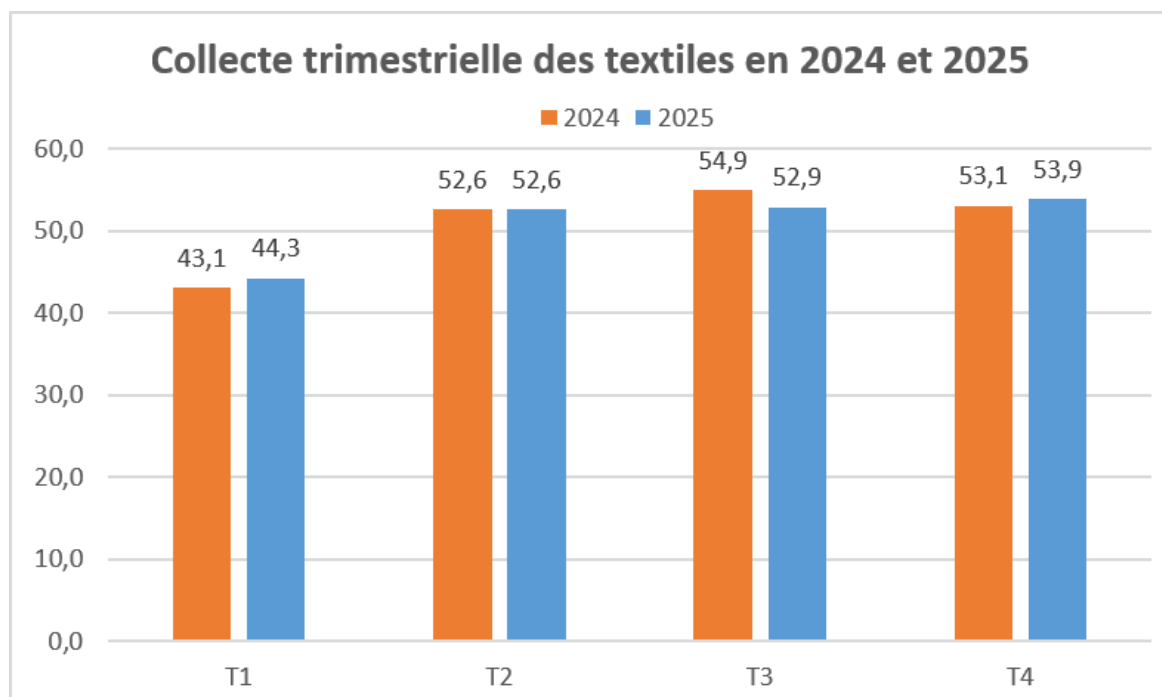
Le recul des tonnages collectés sur le verre est un point d'alerte qui va à contre-courant des nos objectifs.

4.4 Les textiles

La Communauté de Communes du Genevois en partenariat avec la « Fibre savoyarde » qui a développé une collecte de textiles sur le territoire.

En 2025, cette collecte a permis de détourner des ordures ménagères, 204 Tonnes de textiles tout comme en 2024.

La saisonnalité des collectes des textiles se confirme entre 2024 et 2025 avec une baisse des tonnages sur le premier trimestre.



5 Les déchetteries

5.1 Généralités

Une déchetterie est un espace clos, classé pour la protection de l'environnement, gardienné et aménagé pour que des particuliers et des professionnels puissent y déposer certains déchets qui ne sont pas ramassés dans le cadre du service de collecte des ordures ménagères.

Répartition des déchetteries sur le territoire



Les déchetteries de la Communauté de Communes du Genevois sont conduites de la façon suivante :

- Surveillance et gestion assurées par la Communauté de Communes du Genevois
- Le transport et le traitement des déchets par différents prestataires « SERFIM, EXCOFFIER », éco-organisme « Aliapur, Ecomaison, Ecosystem » le SIVALOR et la Communauté de Communes du Genevois.

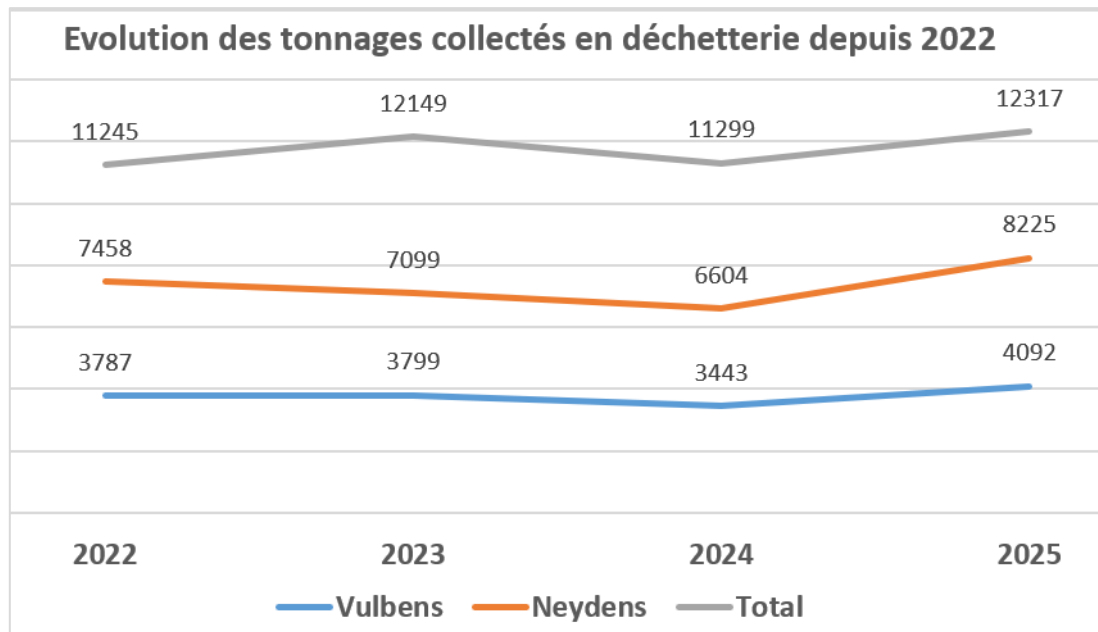
Les flux de déchets, provenant de particuliers et de professionnels autorisés en déchetterie sont les suivants :

- Déchets végétaux
- Déblais et gravats
- Mobilier
- Petits incinérables de déchetterie « PID »
- Bois
- Encombrants incinérables
- Carton de déchetterie
- Métaux

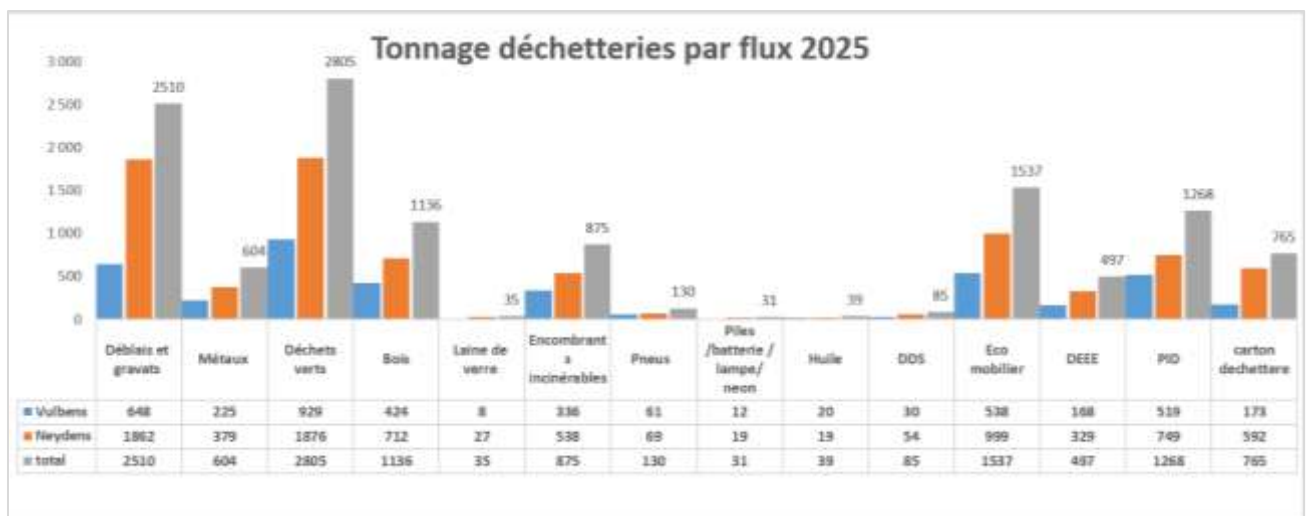
- Les Déchets Équipements Électriques et Électroniques « DEEE »
- Pneus
- Déchets Dangereux Spécifique « DDS »
- Huiles
- Laine de verre
- Piles, batterie, lampe et néon

5.2 Les tonnages de déchetteries

En 2025, la collectivité a collecté **12 317 tonnes** de déchets par le biais des deux déchetteries, soit une augmentation de 9% par rapport à 2024.



Répartition des principaux flux collectés en 2025



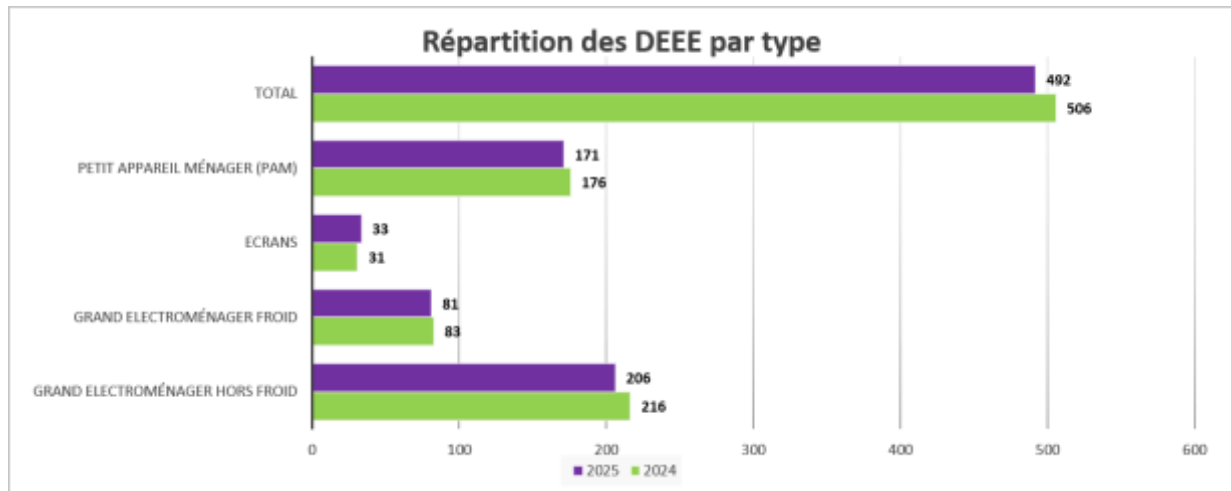
Les principaux flux ayant augmenté entre 2024 et 2025 sont les métaux, les déchets verts et le mobilier.

5.3 Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques « DEEE »

Les DEEE font partie d'une filière REP, Responsabilité élargie du producteur, ainsi le coût de traitement de ces déchets est soutenu financièrement par des éco organismes agréés par l'état. La CCG est en convention avec Ecosystem sur la filière des DEEE.

En 2025, la CCG a collecté sur l'ensemble des deux déchetteries **492 tonnes de DEEE**, soit 3% de moins qu'en 2024.

Répartition des DEEE par type 2024 et 2025

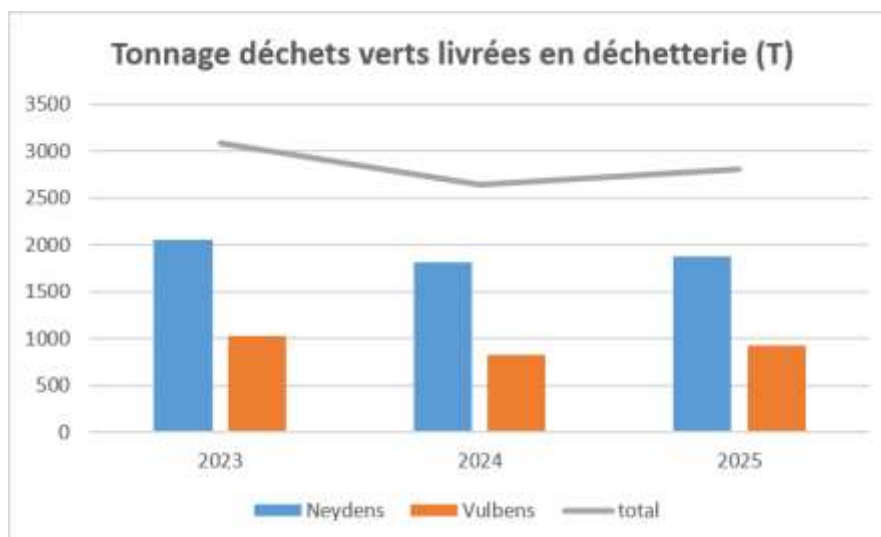


5.4 Les déchets verts

Les déchets verts représentent 23% des apports en déchetterie en tonnage sur l'année 2025. Les variations des quantités de déchets verts collectés sont en partie imprévisibles et dépendent directement des variations climatiques.

Sont acceptés les tontes de pelouse, les résineux et les feuillus.

Évolution des apports de 2023 à 2025

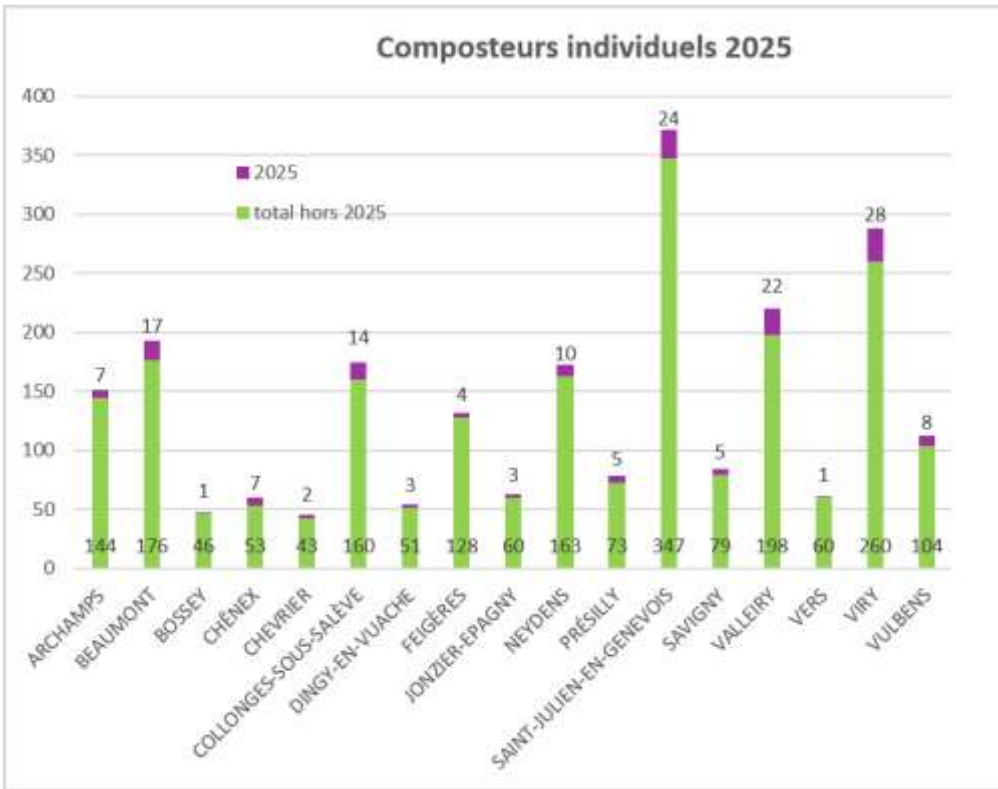
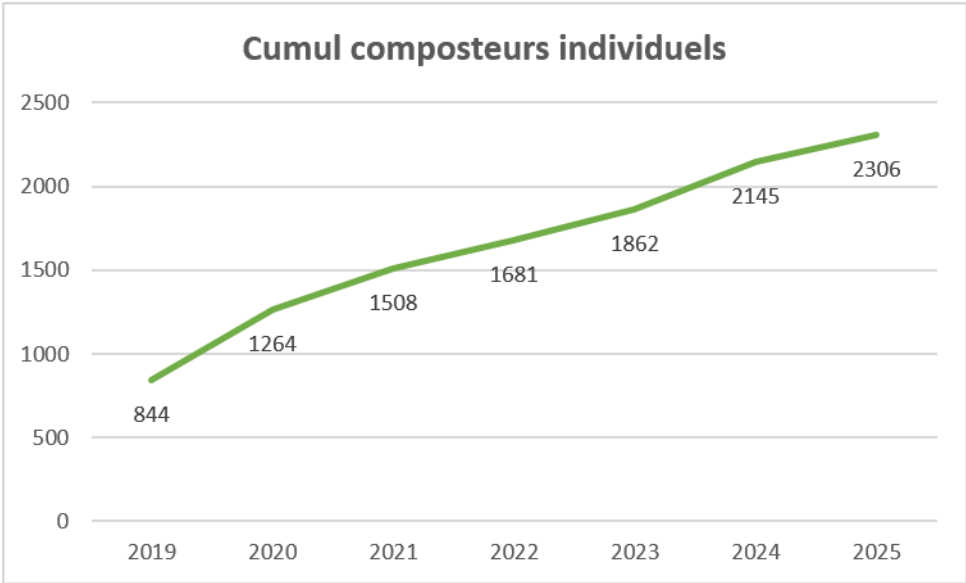


6 Le compostage

Depuis plusieurs années, la collectivité fait la promotion du compostage auprès des usagers du territoire. Elle accompagne les copropriétés dans la mise en œuvre de sites collectifs et propose des kits de compostage aux usagers habitant un logement individuel.

6.1 Compostage individuel

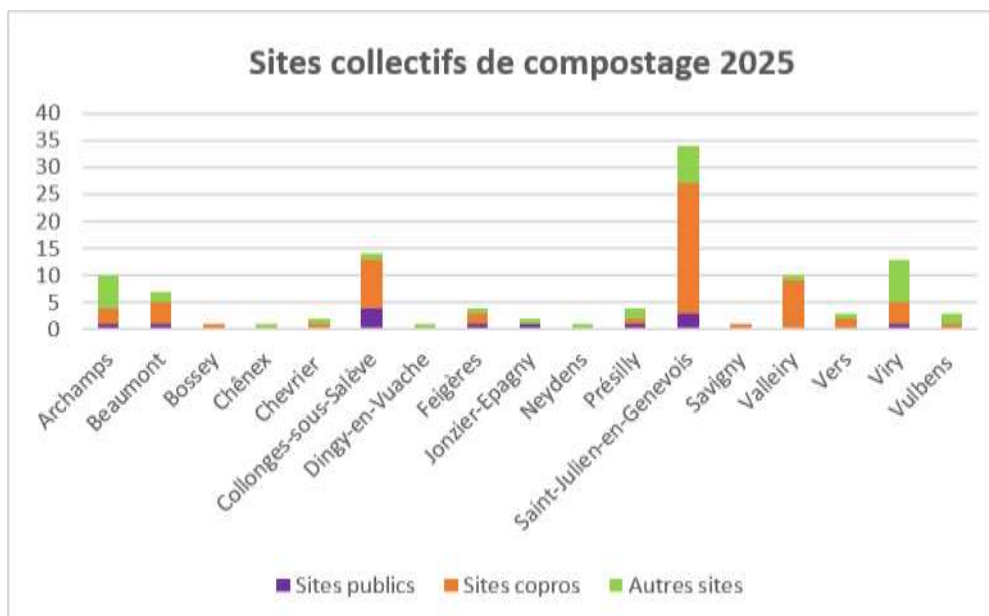
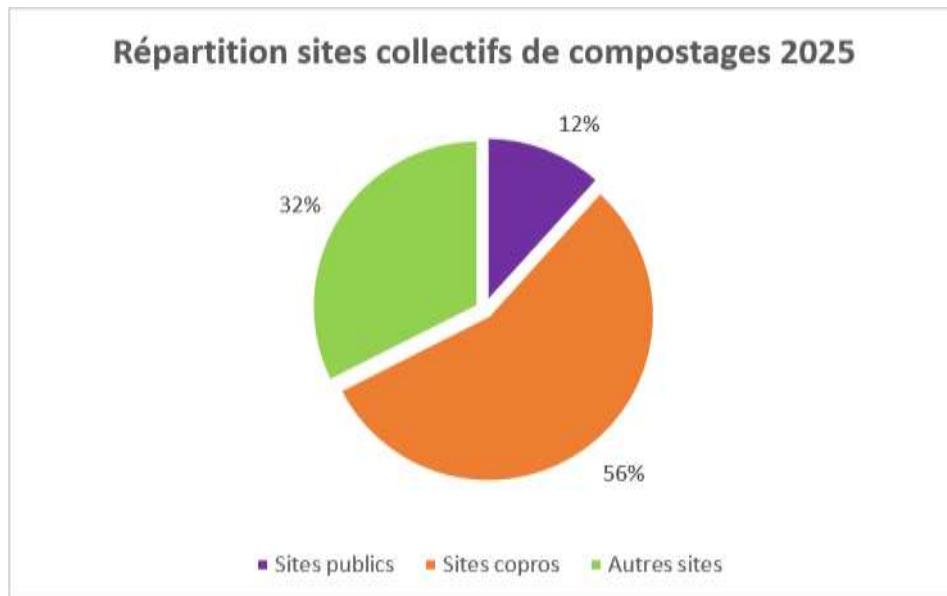
Livraison de composteurs individuels



161 composteurs individuels distribués en 2025 pour un total de 2 306 depuis 2019
 278 bioseaux distribués en 2025

6.2 Compostage collectif

On estime que les sites collectifs (publics + privés) ont permis en 2025 de détourner **48,6 tonnes** de déchets des ordures ménagères soit autant que l'année précédente.



Total site compostage collectif : **111 sites**, dont 7 de plus qu'en 2024

7 Coûts du service public d'élimination des déchets

7.1 Recettes

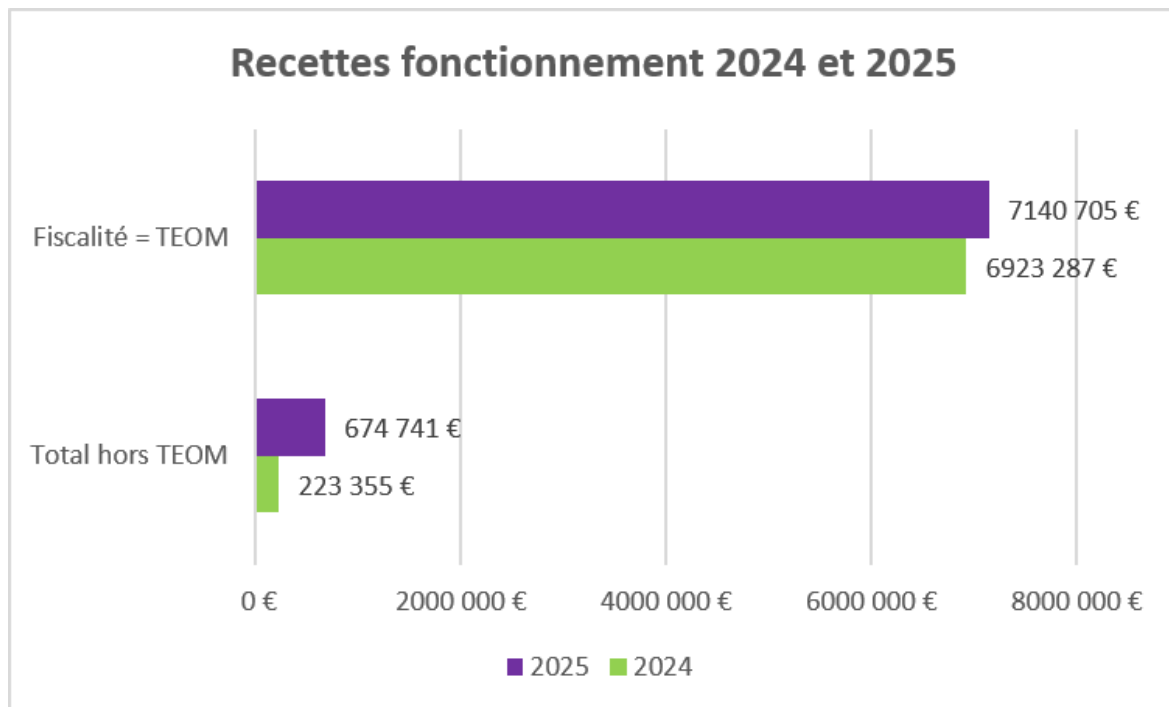
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de s'élèvent à **7 815 446 €** pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 9% par rapport à 2024.

Le principal apport est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette taxe est prélevée sur la taxe foncière et est calculée en multipliant d'une part la base locative du logement qui est fixé par l'Etat et d'autre part le taux de TEOM qui est fixé par la CCG.

$$\text{TEOM} = \text{Base locative} \times \text{Taux TEOM}$$

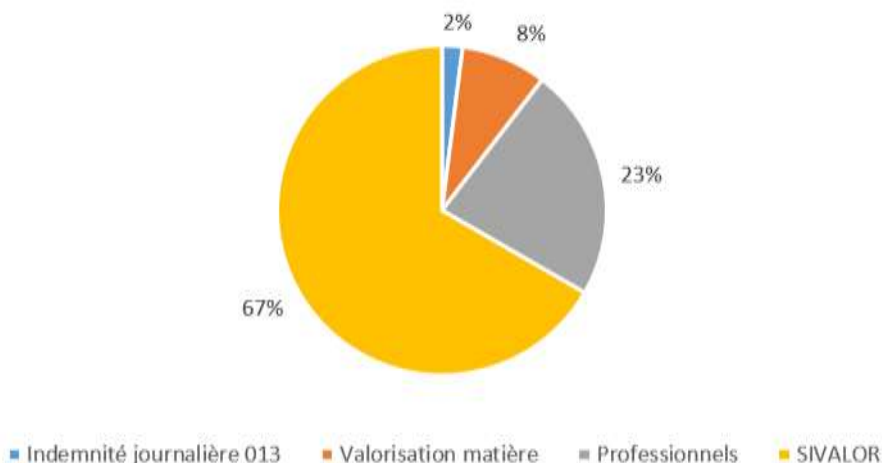
En 2025 l'Etat à revalorisé la base locative des logements et la CCG a maintenu le taux de TEOM à 8.7 % comme les années précédentes.



En dehors de la TEOM, les principales recettes en 2025 sont le reversement exceptionnel du SIVALOR suite à un bénéfice de revente d'électricité et la facturation des professionnelles (en déchetterie et redevance spéciale de collecte)

Les recettes professionnelles ont diminué entre 2024 et 2025 de 13 %, ce qui peut s'expliquer par des fraudes de professionnels en déchetteries et par un recul de la redevance spéciale.

Détail recettes 2025 hors TEOM

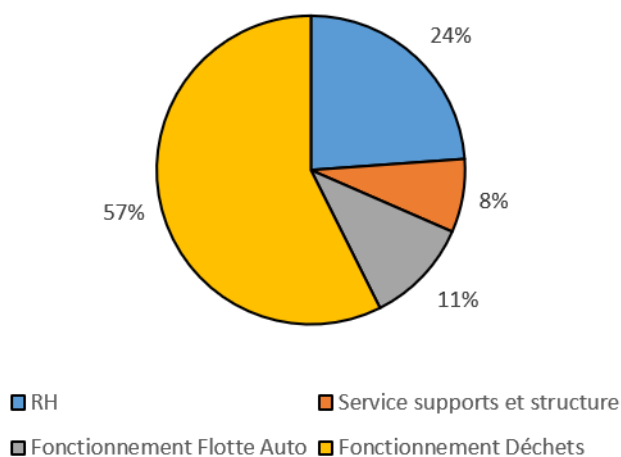


7.2 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à env. **6 941 309 €** pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 8% par rapport à 2024.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à env. **511 518 €** pour l'exercice 2025 soit une diminution de 66% par rapport à 2024. Le principal investissement est sur les engins de collecte.

Budget fonctionnement 2025 : Service Gestion et Valorisation des Déchets



7.3 Coûts du service

- Coût à l'habitant et à la tonne de la collecte et du traitement des déchets sur l'année 2025:



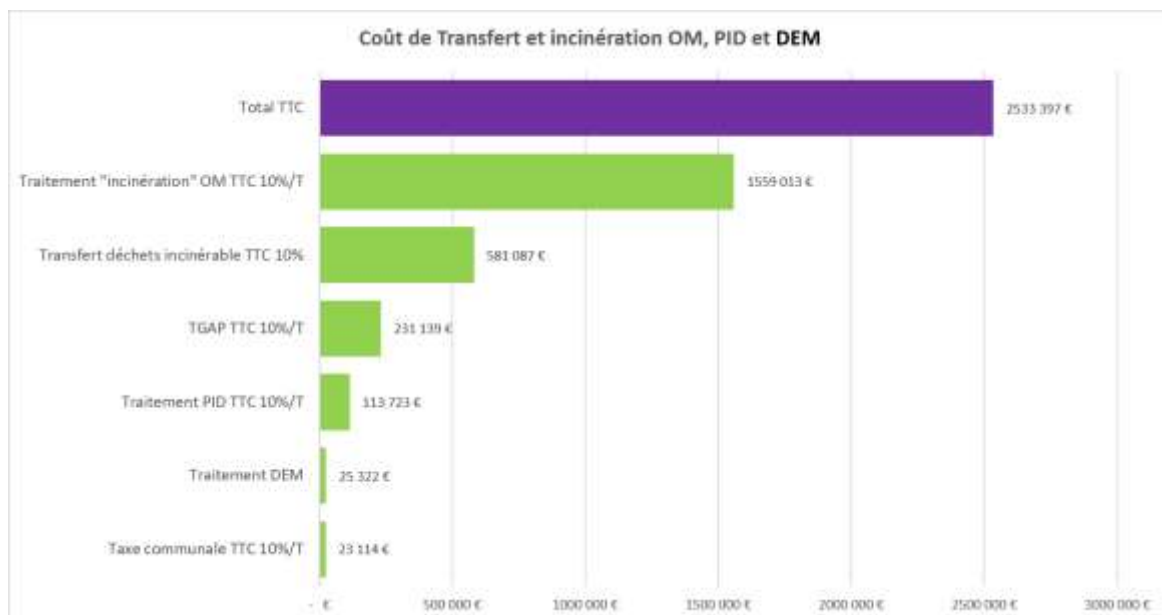
139 € / hab



237 € / tonne

Les coûts sont fortement liés au prix du carburant, à l'entretien des véhicules vieillissants et au prix du traitement des déchets., qui depuis plusieurs années, font l'objet d'une inflation non négligeable.

- Coût de transfert et de traitement des OMr collecté en collecte de proximité et en apport volontaire (« OM ») et des Petits Incinérables de déchetterie (« PID »).et des Déchets encombrants des ménages (« DEM »)





Pour tout renseignement complémentaire :

N'hésitez pas à prendre contact avec le Service Gestion et
Valorisation des déchets de la Communauté de communes du
Genevois

sdechets@cc-genevois.fr